

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

Etaient présents :

MM. PRUVOT GOURGUECHON MARQUES DEFFONTAINES AUTIN VATIGNEZ DELAVIERRE
LEFEBVRE LEMIEGRE TRANNOIS DUMEIGE

Etaient absents excusés : MM. LEDET TELLIER GRENU

Etait absent : MM. DEKONINCK

Monsieur Emmanuel DEFFONTAINES est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- Convention occupation des sols avec la communauté de Communes**
- Prestation de Monsieur MABIRE et devis réalisation du livre tome 2 sur Argoeuves**
- Décision lancement de marché pour remplacement des compteurs d'eau**
- Proposition SYSTEO vidéoprotection**
- Questions diverses**

Monsieur le Maire demande que les points ci-dessous soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Vente d'une parcelle de terrain dans le Cœur de Village**
- Acquisition matériel de fitness de plein air**
- Projet d'implantation rue du Bois 14 - Z.I. Nord**
-

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ces points.

1 – CONVENTION OCCUPATION DES SOLS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Maire explique aux membres présents que les autorisations d'occupation des sols sont traitées par le syndicat mixte du pays du Grand Amiénois depuis juillet 2015, conformément à la convention qui lie la communauté de communes de l'Ouest Amiénois au syndicat mixte. Les frais étant pris en charge par la communauté de communes qui a cette compétence. Pour continuer à bénéficier de ce service il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tripartite qui ne comporte aucune modification notoire, sauf la durée de validité qui est prolongée d'un an.

Vote de l'assemblée : Acceptation à l'unanimité de l'avenant et autorisation de signature du document donnée à Monsieur le Maire.

2 – PRESTATION DE MONSIEUR MABIRE ET DEVIS REALISATION DU LIVRE TOME 2 SUR ARGOEUVES :

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état de frais prévisionnel de Monsieur MABIRE pour la réalisation du tome 2 du livre sur Argoeuves. Le montant de cette prestation s'élève à 2 020 € et comprend la réalisation de la maquette, l'écriture des textes, la mise en page assistée par ordinateur, la numérisation des illustrations et le suivi jusqu'au bon à tirer de l'imprimeur. A cela, s'ajoute l'impression du livre pour lequel nous avons deux devis :

Imprimerie LECLERC pour un prix de 4 708 € HT

Imprimerie PAILLART pour un prix de 6 779.41 € HT

Monsieur le Maire précise que pour l'édition, le format sera le même que le tome 1.

Vote de l'assemblée : Pour 9 – abstentions : MM VATIGNEZ et LEMIEGRE

Une discussion s'instaure et il est proposé de remettre gratuitement un exemplaire à chaque foyer d'Argoeuves.

Vote de l'assemblée : Pour 9 – abstentions : MM. TRANNOIS et DEFFONTAINES

3 – DECISION LANCEMENT MARCHE POUR REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURGUECHION, chargé de ce dossier.

Ce dernier explique que cette compétence sera transférée au plus tard en 2020 à la communauté de communes et qu'il serait souhaitable d'étudier l'équipement des abonnés en compteurs intelligents. Cette mesure permettra à la commune de facturer des consommations précises, de détecter d'éventuelles fuites plus rapidement, de réaliser un gain de temps sur les opérations de relève et de facturation. De plus, il précise que la commune en qualité de gestionnaire du service de l'eau a obligation de renouveler les compteurs périodiquement. De plus, la relève étant plus rapide, il pourrait être envisagé une facturation sur les périodes moins longues.

Compte tenu du coût de l'investissement, il sollicite l'assemblée pour élaborer un marché public vidant à cette acquisition.

Vote de l'assemblée : Unanimité

4 – PROPOSITION SYSTEO – VIDEOPROTECTION :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la location de matériel avait été retenue lors d'une précédente séance et qu'il a conformément à la demande du Conseil Municipal fourni un complément d'information sur le fonctionnement du système SYSTEO. De plus, il confirme qu'après avoir recontacté la société CEZZAM, cette dernière ne souhaite pas faire de proposition de location. Il rappelle que le devis proposé par la Société SYSTEO s'élève à 268.55 € soit 223.79 € HT et qu'il engage la commune sur une période de 60 mois. Renouvellement du matériel possible après une période de 36 mois. Il propose donc d'approuver ce devis et de l'autoriser à le signer.

Vote de l'assemblée : Pour 6 – Contre : MM DEFFONTAINES, LEMIEGRE, LEFEBVRE et DUMEIGE – abstention Mme : TRANNOIS.

De plus, la gendarmerie a réalisé une étude de sécurité pour le village et préconise la sécurisation des fenêtres de la salle polyvalente ainsi que la porte de l'atelier municipal. De même l'installation de caméras filmant les plaques minéralogiques des véhicules à chaque entrée de village est recommandée. Un devis a été proposé par SYSTEO qui techniquement ne peut équiper que la Grande Rue devant la Mairie dans les deux sens de circulation. Le montant s'élève à 615.92 € par mois. Compte tenu du coût le projet est abandonné.

5 –VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE CŒUR DE VILLAGE :

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de Monsieur Jérôme JONARD et de Madame Marie-Charlotte BOGAERT qui souhaite acquérir la parcelle n° 2 du Cœur de Village, d'une contenance de 448 m2 pour un prix de 67 200 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité. Les futurs acquéreurs seront invités à prendre contact avec l'étude de Maître REVILLION.

6 – ACQUISITION MATERIEL DE FITNESS DE PLEIN AIR :

Tout d'abord, Madame DELAVIERRE tient à faire remarquer que contrairement à ce qui est écrit dans le précédent compte rendu, elle a réalisé au même titre que Monsieur VATIGNEZ, le dossier d'acquisition des jeux qui a été accepté lors de la dernière réunion. CE que confirme Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance il avait été demandé d'obtenir plusieurs devis pour la fourniture de deux équipements de fitness de plein air. Il donne connaissance des deux propositions qu'il a recueilli :

Société RENOV SPORT	4 750 € HT
Sport Nature	5 950 € HT

Une discussion s'instaure sur le sujet. Il est rappelé que le principe d'acquisition avait été accepté lors de la dernière réunion mais le choix restait à définir en fonction des devis qui seraient proposés. Monsieur le Maire propose donc l'acquisition de matériel auprès de la société RENOV SPORT pour un prix de 4 750 € HT.

Monsieur VATIGNEZ précise qu'il reste sur l'idée d'un parcours sportif en bois tel qu'il avait été annoncé lors de la campagne électorale.

Vote de l'assemblée : Pour 5 (voix prépondérante de Mr le Maire) Contre MM. VATIGNEZ DELAVIERRE DEFFONTAINES TRANNOIS LEFEBVRE – 1 abstention M. DUMEIGE

Compte tenu du résultat du vote, Monsieur le Maire propose d'installer dans l'immédiat un seul équipement, pour un prix de 2 450 € HT.

7 – INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe que la commission des fêtes s'est réunie récemment et qu'il a été décidé de projeter un vidéo mapping dans le marais après le feu d'artifice le 13 juillet prochain. Coût de l'opération 1 560 €.

Monsieur MARQUES propose de remettre en état la sépulture de l'Abbé RIGAUX. Il n'y a aucune objection à cette remise en état. Toutefois, il serait judicieux de connaître les dernières volontés de ce dernier pour ne pas être en opposition avec ses convictions. Monsieur PRUVOT visionnera d'anciennes photos pour connaître l'état d'origine de la sépulture.

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il a rencontré Madame CRINQUETTE qui se propose de donner deux séances d'initiation BIO DENZA à la salle polyvalente. Si cette nouvelle activité a des adeptes, une association pourrait être créée.

Monsieur le Maire rapporte qu'il a été contacté par la Société l'Air Liquide qui souhaite s'implanter sur la zone industrielle nord, rue du Bois 14, sur le territoire d'Argoeuves. Il s'agit d'une station de gaz qui alimentera les camions. Toutefois, le zonage UE du PLU de la commune prescrit une hauteur maximale de 10 m au faitage, et la cuve mesure 13 mètres.

Monsieur le Maire rapporte les éléments de la dernière réunion de travail du PLUi. En effet, compte tenu des surfaces allouées et de celles déjà utilisées, il s'avère qu'il sera difficile de garder la surface à bâtir prévue dans notre propre PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.